

N° 2024-07-01/05

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 1<sup>er</sup> juillet 2024**

**OBJET : CONVENTIONS DE RESERVATION DES LOGEMENTS DU PARC SOCIAL DANS LE CADRE DE LA GESTION DES FLUX**

Rapporteur : Madame Céleste MESSINA

<p><b>DATE DE LA CONVOCATION</b></p> <p>25-06-2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre,          Le 1<sup>ER</sup> juillet à vingt heures,          Le Conseil Municipal,          Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages,          au château de Buc, sous la présidence de          Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p><b>DATE D'AFFICHAGE</b></p> <p>25-06-2024</p>	<p><b>Présents :</b>          M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI,          M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M.          Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme          Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth          MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Madame Pierrette          MAZERY, M. Stéphane TOUVET, Mme Elisabeth VERLY, M. Dejan          STANKOVIC, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, Mme          Françoise GAULIER, M. Christian GASQ, Monsieur Bruno          GUILLON, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile          GENOVA, Mme Véronique HUYNH.</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 23</p> <p>VOTANTS : 29</p>	<p><b>Excusés représentés :</b>          Madame Annie SAINCILY donne pouvoir à Madame Elisabeth          VERLY          Madame Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à Monsieur          John COLLEEMALLAY          Madame Catherine Le DANTEC donne pouvoir à Madame          Juliette ESPINOS          Madame Lorraine WEISS donne pouvoir à Madame Françoise          GAULIER          Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Madame          Véronique HUYNH          Monsieur Frank MARQUET donne pouvoir à Madame Pierrette          MAZERY</p>
<p><b>DATE DE LA PUBLICATION</b></p> <p>03-07-2024</p>	<p><b>Absents :</b></p>

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture  
 078-217801174-20240704-2024-07-01-05-DE  
 Date de télétransmission : 04/07/2024  
 Date de réception préfecture : 04/07/2024

**2024-07-01/05 CONVENTIONS DE RESERVATION DES LOGEMENTS DU PARC SOCIAL DANS LE CADRE DE LA GESTION DES FLUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles n° 2021-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 411-2, R441-5 et R441-5-2 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la loi n°2018-1021 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018 (loi ELAN) précisant les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux,

Vu le décret n°2020-145 du 20 février 2020 mentionnant les conditions de mise en œuvre de ce nouveau mode de gestion,

Vu le protocole régional en vue de la mise en œuvre de la gestion en flux des droits de réservation des logements sociaux en Ile-de-France, signé le 3 mars 2022 entre le Préfet de Région, Action Logement et l'Aorif (Union Sociale pour l'Habitat d'Ile-de-France) représentant les bailleurs sociaux,

Vu le projet de convention bilatérale « collectivités territoriales » produit par l'Etat dans sa version du 2 octobre 2023,

Vu l'avis de la commission Solidarité du 25 avril 2024,

Considérant que le principe de la gestion en flux consiste à ne plus lier le droit de réservation des logements à un logement identifié à l'adresse mais à un flux annuel ;

Considérant que cela permet ainsi d'apporter plus de souplesse et de fluidité dans la gestion du parc social, et d'optimiser l'attribution des logements disponibles à la demande exprimée ;

Considérant que cette gestion permet au bailleur de s'affranchir des périmètres de programme et de contingent ;

Considérant que ce nouveau mode de gestion permet de mieux assortir l'offre et la demande ;

Considérant l'obligation pour les collectivités d'adopter la gestion en flux et de signer des conventions définissant les modalités de mise en œuvre,

Considérant les projets de convention transmis par les bailleurs sociaux Versailles Habitat, Seqens et Antin Résidences

Considérant le projet de convention transmis par Versailles Grand Parc,

Accusé de réception en préfecture 078-217801174-20240704-2024-07-01-05-DE Date de télétransmission : 04/07/2024 Date de réception préfecture : 04/07/2024
--

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Céleste MESSINA,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de réservation ainsi que d'éventuels avenants, à l'exception de ceux ayant une incidence financière avec les organismes suivants :

- Antin Résidences
- Seqens
- Versailles Habitat
- Versailles Grand Parc

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

**EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Visa de la Préfecture le : 04-07-2024  
Rendu exécutoire le : 04-07-2024

La Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI



Buc, le 03/07/2024

Le Maire  
Stéphane GRASSET

*Grasset*

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20240704-2024-07-01-05-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20240704-2024-07-01-05-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

# Acte à classer

2024-07-01-05

**1** En préparation      **2** Pour signature      **3** Prêt à transmettre      **4** En attente retour  
Préfecture      **5** > AR reçu <      **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-07-04T19-41-40.01 ( MI254117611 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20240704-2024-07-01-05-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Conventions réservation logements parc social dans le cadre de la gestion des flux  
Date de décision : 04/07/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2024-07-01-05 Conventions logements Multicanal : Non  
Gestion flux.PDF

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Demande de signature

Signé

Transmis

Accusé de réception

Date 04/07/24 à 16:18

Date 04/07/24 à 16:18

Date 04/07/24 à 19:41

Date 04/07/24 à 19:41

Date 04/07/24 à 19:51

Par BOURAHLA Samira

Par BOURAHLA Samira

Par GRASSET Stéphane

Par GRASSET Stéphane

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** jeudi 4 juillet 2024 19:52  
**À:** dgs-fast  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-07-01-05

## **':: Notification FAST :**

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-07-01-05, télétransmis par Stéphane GRASSET.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20240704-2024-07-01-05-DE.

**Informations sur l'acte**

Numero : 2024-07-01-05

Objet : Conventions réservation logements parc social dans le cadre de la gestion des flux

Date de décision : 04/07/2024

Date de transmission : 04/07/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine / 3.3. Locations

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>